

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 2 juillet 2019, à 19h00, en la salle municipale de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Nathalie Dupuis, mairesse
Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
René Couture, conseiller au siège no. 5
Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

Était absent :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
Karl Hunting, conseiller au siège no. 3

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2019
- 4.0 Adoption des comptes payés de juin 2019
- 5.0 Période de questions
- 6.0 Dérogation mineure :
 - 6.1 Demande de dérogation mineure 2019-06-0004 afin de permettre la mise en place d'un deuxième accès au terrain pour un usage résidentiel unifamiliale afin d'y entreposer équipement et bois de chauffage
- 7.0 Règlement :
 - 7.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement pour des frais de refinancement du règlement 499
- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – Extrait de l'état



- 8.2 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – Autorisation à la secrétaire-trésorière
 - 8.3 Fermeture et abolition du chemin – Lot 1 804 138
 - 8.4 Cession du lot 1 804 138
 - 8.5 Filets au Parc Huntingville et au Parc Bellevue
 - 8.6 Contrat de Mesures de boues des étangs de la station d'épuration
 - 8.7 Mandat gestion et opération traitement des eaux usées
 - 8.8 Octroi d'un contrat pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
 - 8.9 Nomination au Conseil d'administration de l'OMH de la Vallée de la Coaticook
 - 8.10 Nomination de l'autorité compétente pour l'application des règlements
 - 8.11 Disposition des sacs de boues d'étangs
 - 8.12 Paiement de la banque d'heures – Directrice Générale
 - 8.13 Projet de sentier pédestre - Mandats
 - 8.14 Église – Évaluation de la structure
 - 8.15 Travaux de réfection de la rue Swanson – décompte progressif no 2
 - 8.16 Remplacement conduite sanitaire
- 9.0 Varia
- 9.1 Motion de Félicitation Course unis pour la cause
 - 9.2 Motion de Félicitation Fête des voisins
 - 9.3 Motion de Félicitation Fête de la pêche
- 10.0 Questions des contribuables
- 11.0 Levée de l'assemblée

4364-2019-07-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

8.17 Demande de modification au schéma d'aménagement



ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 3 juin 2019 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller René Couture
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juillet 2019 soit adopté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2019

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 25 juin 2019 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 juin 2019 soit adopté.

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 30 JUIN 2019

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Carole Chassé
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes payés et à payer du 1^{er} au 30 juin 2019 soient adoptés :

- Les activités courantes du 1^{er} au 30 juin 2019 : 158 892,37 \$
- Les salaires du 1^{er} au 30 juin 2019 : 33 499,14 \$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.282.



PÉRIODE DE QUESTIONS

3 personnes étaient présentes. Les questions posées portaient sur les sujets suivants :

- Problématique d'un champ d'épuration.
- Problématique d'un ponceau sur la rue Denis.

4368-2019-07-02

DÉROGATION MINEURE # 2019-06-0004 AFIN DE PERMETTRE LA MISE EN PLACE D'UN DEUXIÈME ACCÈS AU TERRAIN POUR UN USAGE RÉSIDENTIEL UNIFAMILIALE AFIN D'Y ENTREPOSER ÉQUIPEMENT ET BOIS DE CHAUFFAGE

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée à la ville de Waterville relativement à une demande dérogation mineure afin de permettre la mise en place d'un deuxième accès au terrain pour un usage résidentiel unifamiliale afin d'y entreposer équipement et bois de chauffage ce qui contrevient aux articles 16.5.2a) *règlement de zonage #614*;

CONSIDÉRANT QU'une seule entrée de stationnement de 6 mètres de largeur est permise pour une résidence unifamiliale selon le *règlement de zonage # 614*;

CONSIDÉRANT QUE la grandeur du terrain ainsi que la forme de celui-ci sont propices à l'aménagement de 2 entrées;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de la voirie n'a aucune objection concernant l'ajout d'un ponceau dans le fossé à cet endroit,

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de l'entrée n'aura aucun impact sur la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE de permettre la dérogation ne causera aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande dérogation mineure afin de permettre la mise en place d'un deuxième accès au terrain pour un usage résidentiel unifamiliale afin d'y entreposer équipement et bois de chauffage ce qui contrevient aux articles 16.5.2a) *règlement de zonage #614* aux conditions suivantes :

- Que l'entrée ne soit pas située dans un milieu humide
- Que l'entrée ne soit pas située dans une bande de protection riveraine;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond

Appuyé par le conseiller René Couture

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve la recommandation du CCU en approuvant la demande dérogation mineure afin de permettre :



➤ la mise en place d'un deuxième accès au terrain pour un usage résidentiel unifamiliale afin d'y entreposer équipement et bois de chauffage ce qui contrevient aux articles 16.5.2a) *règlement de zonage #614 aux conditions suivantes* :

- Que l'entrée ne soit pas située dans un milieu humide
- Que l'entrée ne soit pas située dans une bande de protection riveraine.

4369-2019-07-02

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR DES FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 499

Il n'est pas nécessaire d'adopter ce règlement.

4370-2019-07-02

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – EXTRAIT DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C27-1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la secrétaire-trésorière doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes municipales impayées à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le la conseillère Carole Chassé
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2019 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 30 juin 2019 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes 2019 aura été conclue avec la secrétaire-trésorière avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.



**VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES –
AUTORISATION À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 537 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Couture
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la secrétaire-trésorière ou son représentant à offrir, au nom de la Ville de Waterville, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 14 novembre 2019;

D'autoriser la secrétaire-trésorière à signer, au nom de la Ville de Waterville à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;

D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;

D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2019, et ce sujet à la vente à l'enchère.

FERMETURE ET ABOLITION DU CHEMIN – LOT 1 804 138

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 4 (par.8) et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, c.6) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, la municipalité peut procéder à la fermeture d'un chemin par résolution ;

CONSIDÉRANT QUE cet ancien chemin n'est pas utilisé à des fins publiques;



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville procède à la fermeture et l'abolition du chemin représenté par le lot 1 804 138.

4373-2019-07-02

CESSION DU LOT #1 804 138

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 1000 chemin Val-Estrie désirent acquérir le lot # 1 804 138 afin de régulariser l'emplacement de leur bâtiment et piscine puisque situés sur ce lot ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot représente un ancien chemin appartenant à la Ville de Waterville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à la fermeture et l'abolition de ce chemin ce 2 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de notaire seront assumés par les propriétaires du 1000 chemin Val-Estrie ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

De céder le lot # 1 804 138 à titre gratuit au propriétaire du 1000 chemin Val-Estrie ;

D'autoriser la mairesse et la direction générale à signer le contrat de cession.

4374-2019-07-02

FILETS AU PARC BELLEVUE ET AU PARC HUNTINGVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire assurer une sécurité de ses jeux d'eau au Parc Bellevue en installant des filets ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire remplacer les filets au parc Huntingville ;

CONSIDÉRANT les soumissions de Filets Nad's au montant de 10 220\$ plus les taxes applicables pour l'achat des filets, matériel et l'installation;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Couture
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte la soumission de Filets Nad's au montant de 10 220\$



plus les taxes applicables pour l'achat des filets, matériel et l'installation.

4375-2019-07-02

CONTRAT DE MESURES DE BOUES DES ÉTANGS DE LA STATION D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à la mesure de boue des étangs de la Station d'épuration ;

CONSIDÉRANT QUE l'échantillonnage et l'analyse de la siccité est nécessaire afin de procéder à un appel d'offre pour la vidange des boues d'étangs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a reçu des soumissions de 2 entreprises différentes se décrivant comme suit ;

Entreprise	Montant avant taxes
Simo Management Inc.	3 200.00\$
Avizo Experts-Conseils	4 049.00\$

IL est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Couture
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de mesures de boues des étangs de la Station d'épuration à Simo Management Inc. au montant de 3 200 \$ plus taxes.

4376-2019-07-02

MANDAT GESTION ET OPÉRATION TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2019, la Ville a donné un mandat temporaire pour la gestion des eaux usées (incluant la production des rapports) ainsi que la gestion de l'aqueduc à Earlstown;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à la formation de 2 employés pour la gestion de l'aqueduc d'Earlstown et que ceux-ci ont reçu leur accréditation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut maintenant assumer la gestion de l'aqueduc d'Earlstown ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'inscription de 2 employés pour la formation en eaux usées (OW-2) exigé par le Ministère ;

CONSIDÉRANT QU'en attendant la certification de ces 2 employés, il y a lieu de donner un nouveau mandat temporaire pour 2019 pour la gestion des eaux usées seulement ;



CONSIDÉRANT QUE la firme devra travailler en collaboration avec les employés en poste ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle proposition (no 20190452) de la firme Aquatech offre 2 options (1- Gestion et opération et 2- Astreinte de garde);

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est d'une durée d'un mois, renouvelable par reconduction tacite par périodes successives identiques à la première, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties deux (2) semaines avant l'échéance;

CONSIDÉRANT QUE le présent mandat mettra fin au précédent mandat (proposition 20180839) ;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Waterville accepte la proposition 20190452 de la firme Aquatech pour un mandat temporaire pour la fourniture de personnel d'opération pour les eaux usées (option 1 Gestion et opération et Option 2 Astreinte de garde).

4377-2019-07-02

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit acquérir les produits pétroliers suivants :

- Huile à chauffage
- Diésel clair
- Diésel coloré

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville acquiert ses produits selon le prix OBG en vigueur à chaque lundi de semaine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour obtenir des prix pour le transport des produits pétroliers;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues de 2 entreprises indiquent les prix de transport suivant avant taxes pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020:

Soumissionnaire	Prix transport pour huile à chauffage	Prix transport pour diésel clair	Prix transport pour diésel coloré
Ultramar	-0,0025 \$	-0,0025 \$	-0,0025 \$
Pierre Chouinard et fils	0,0034 \$	0,0034 \$	0,0034 \$



CONSIDÉRANT QU'Ultramar est le plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller René Couture
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de fourniture de produits pétroliers pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 à Ultramar ;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à l'octroi de ce contrat.

4378-2019-07-02

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH DE LA VALLÉE DE LA COATICOOK

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation ;

CONSIDÉRANT QU'un représentant nommé par la municipalité doit siéger sur le Conseil d'administration permanent de l'OMH de la Vallée de la Coaticook ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de regroupement doit recevoir la recommandation favorable du conseil municipal pour être déposé officiellement à la SHQ ;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

De nommer Olivier Girondier pour siéger au Conseil d'administration de l'OMH de la Vallée de la Coaticook pour un mandat de 3 ans.

4379-2019-07-02

NOMINATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS

ATTENDU que la municipalité doit désigner l'«Autorité compétente» pour l'application de ses règlements et que cette désignation peut se faire par résolution;

ATTENDU que l'«Autorité compétente» exerce au nom de la municipalité les pouvoirs qui lui sont confiés par lesdits règlements en vigueur ;

ATTENDU que l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q. c C-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée, par écrit, par le poursuivant pour délivrer un constat d'infraction à un défendeur ;

En conséquence :



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Couture
Et résolu à l'unanimité

IL EST RÉSOLU de procéder à la désignation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement à titre d'autorité compétente, et de l'autoriser immédiatement à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant et à émettre des constats d'infraction pour toute contravention à l'une des dispositions des règlements suivants (incluant leurs amendements) :

- Règlement 541 concernant les animaux
- Règlement 557 relatif à la prévention des incendies
- Règlement 569 relatif aux nuisances
- Règlement 582 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- Règlement 589 sur les compteurs d'eau
- Règlement 608 modifiant le règlement 589 sur les compteurs d'eau
- Règlement 611 sur les compteurs d'eau résidentiels
- Tous les Règlements d'urbanisme de la Ville

Cette désignation ne révoque, ni ne remplace en aucun temps celle fait à l'égard du personnel de la MRC de Coaticook et des pompiers à l'égard de la réglementation en prévention incendie ou des policiers de la Sûreté du Québec à l'égard des règlements que ceux-ci appliquent.

4380-2019-07-02

DISPOSITION DES SACS DE BOUES D'ÉTANGS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire disposer des sacs de boues d'étangs vidangés en 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville devra mandater une firme pour procéder à la disposition ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'accorder un budget de 20 000\$ pour disposer des sacs de boues d'étangs;
De financer la dépense à même le budget et la réserve « vidange des boues d'étangs ».

4381-2019-07-02

PAIEMENT DE LA BANQUE D'HEURES – DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a accumulé plusieurs heures en banque;



CONSIDÉRANT QUE ces heures en banque ne peuvent être reprises en temps étant donné la charge de travail à venir et les vacances à prendre;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

DE payer les heures accumulées, en date du 20 juillet 2019, de la directrice générale aux taux horaire que représente la rémunération établie dans l'entente salariale approuvée par le conseil le 14 janvier 2019.

4382-2019-07-02

PROJET DE SENTIER PÉDESTRE – MANDATS

CONSIDÉRANT QUE le projet de sentier pédestre exige une autorisation de la CPTAQ et un certificat d'autorisation du MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, un mandat doit être donné à un arpenteur-géomètre pour des travaux d'arpentage pour les descriptions des servitudes;

Il est proposé par le conseiller René Couture
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

D'accorder un budget de 4000\$+taxes pour le mandat d'arpentage à Daniel Parent, Arpenteur-géomètre ainsi que les frais reliés à la demande à la CPTAQ ;

D'accorder un budget pour les frais reliés à la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC ;

De financer la dépense par le surplus de l'exercice ainsi que par la subvention accordée pour le projet.

4383-2019-07-02

ÉGLISE – ÉVALUATION DE LA STRUCTURE

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Unité indique clairement à la Ville de Waterville son intention de lui céder l'église pour un montant symbolique de 1\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire faire évaluer la structure du bâtiment avant d'envisager des projets d'aménagement de ce bâtiment;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Carole Chassé

Le conseiller René Couture au siège no 4 demande le vote
Le conseiller au siège numéro 2, Gaétan Lafond, vote pour
Le conseiller au siège numéro 4, Gordon Barnett, vote pour
Le conseiller au siège numéro 5, René Couture, vote contre



La conseillère au siège numéro 6, Carole Chassé, vote pour

Et résolu à la majorité des conseillers présents

D'accorder un budget de 5 500\$ plus taxes pour un mandat d'évaluation de la structure du bâtiment de l'église Notre-Dame-de-l'Unité.

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SWANSON - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

4384-2019-07-02

REPLACEMENT CONDUITE SANITAIRE - GOSSELIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder rapidement au remplacement d'une conduite sanitaire sur la rue Gosselin suite à une problématique de refoulement d'égout ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la Ville sont considérés urgents et doivent être réalisés avant les travaux du MTQ;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère essentiel de remplacer la conduite d'eau potable en même temps que la conduite sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de travaux n'était pas prévue dans l'appel d'offre initial et dans la résolution du 25 juin dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution annule la résolution no 4361-2019-06-25 ;

CONSIDÉRANT le court délai et la disponibilité des entrepreneurs pour réaliser nos travaux avant les importants travaux d'asphaltage de la rue Gosselin prévu le MTQ en juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux devront être réalisés au plus tard dans la semaine du 22 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit obtenir rapidement la permission de voirie du MTQ, requise pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT ces conditions, la Ville de Waterville a reçu une seule soumission pour la réalisation complète des travaux (incluant l'ajout de la conduite d'eau potable) se décrivant comme suit ;

Entreprise	Montant avant
------------	---------------



	taxes
Lafontaine et Fils	59 230.00\$

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Couture
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat de remplacement de la conduite sanitaire et la conduite d'eau potable sur la rue Gosselin à Lafontaine et Fils au montant de 59 230.00 \$ plus taxes selon les spécifications du devis en date du 28 juin 2019 ;

De financer la dépense par le surplus de l'exercice ;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des factures, selon la soumission présentée, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

4385-2019-07-02

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU qu'un projet d'école et garderie a été présenté au conseil municipal de la ville de Waterville;

ATTENDU que la zone REC-3 ne permet pas présentement ce type d'usage;

ATTENDU qu'une modification préalable du Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de même qu'au règlement de zonage de la municipalité seraient requis ;

ATTENDU que le Comité consultatif en urbanisme est favorable au projet et à la demande de modifications réglementaires;

ATTENDU que le conseil est favorable au projet et à la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement durable #6-25;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Carole Chassé
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la ville de Waterville demande à la MRC de Coaticook de modifier le Schéma d'aménagement et de développement durable #6-25 afin de permettre l'usage école et garderie dans la zone REC-3 de Waterville.

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucune question

VARIA



MOTIONS DE FÉLICITATIONS

Motion de félicitations aux organisatrices et bénévoles de la Course Unis pour la Cause qui a réussi son pari de réunir près de 450 coureurs pour cette 6^e édition couronnée de succès pour un objectif d'environ 10 000\$.

Motion de félicitations au comité environnement pour l'organisation de la fête de la pêche, une première édition couronnée de succès et merci à Erin Smith propriétaire du Dépanneur de Waterville pour les prix de présence.

Motion de félicitations au Centre communautaire de Waterville pour l'organisation de la Fête de la famille. Une première édition de cette nouvelle formule fort réussie.

Motion de félicitations aux différents bénévoles de la municipalité pour leurs participations au souper annuel des bénévoles, ceci est un moment privilégié pour exprimer notre gratitude aux bénévoles qui animent les différents organismes, car ces gens enrichissent Waterville par leurs actions.

4386-2019-07-02

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par le conseiller René Couture
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h56.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

